

## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 28 octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire

Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, HERY Marina, MAIGRET Cédric, BOISHUS Jacqueline, HOUGET François, LOUASIL Éric, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : TEMPLON Rémy, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille,

Date de convocation : 21 octobre 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Pouvoirs : Camille Mary dit Rousselière à Samuel Urien

Anthony Retailleau a été désigné secrétaire.

### **2024-10-01 : ÉGLISE – VALIDATION DES TRAVAUX AU STADE DE L'APS**

Le Maire expose :

Par délibération en date du 12 juin 2023, le conseil confiait à l'agence ARCHAEB représentée par Frédérique LE BEC, architecte du patrimoine, une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration générale des trois retables de l'Église paroissiale Notre Dame de la Visitation, et de leurs abords.

La remise des rendus esquisses par ARCHAEB ont permis d'établir des relevés avec un chiffrage estimé à 562 189 € HT pour un projet de restauration global en termes de maçonnerie, menuiserie, polychromie et électricité (mise aux normes).

Sur cette opération, des aides financières de la Région, du Département au titre de l'aide à la restauration du patrimoine, et de la DRAC pour les parties inscrites et classées peuvent être accordées.

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** l'avant-projet sommaire des travaux de restauration des retables.

### **2024-10-02 : VOIRIE - CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Maire expose :

Il convient de mettre à jour la longueur de voirie classée dans le domaine public communal afin d'y intégrer les voies nouvelles créées desservant le lotissement communal Le Grand Champ

Un recensement a été effectué et les nouvelles voies sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- CLASSE dans le domaine public communal, les voies nouvelles destinées à la circulation d'intérêt général pour une longueur de 457 ml ;
  - Rue du Grand Champ : 164 ml
  - Impasse du Champ Fleuri : 74 ml
  - Rue des Erables : 130 ml
  - Impasse Champêtre : 29 ml
  - Impasse au bout du Champ : 60 ml
- PREND ACTE de la longueur totale de voirie communale : 12 732 + 457 soit 13 189 ml.

### **2024-10-03 : VITRÉ COMMUNAUTÉ – RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

Le Maire présente le rapport d'activité et de développement durable 2023 de Vitré Communauté qui doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, document qui retrace le bilan détaillé des actions et projets de l'intercommunalité menés au cours de l'année précédente, ainsi que les perspectives relatives au projet de territoire pour les mois à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2023 de la communauté d'agglomération Vitré Communauté.

#### **2024-10-04 : LOTISSEMENT LES ROCHERS 2 – VALIDATION DU PLAN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Le Maire présente la proposition de gestion des eaux pluviales du futur lotissement établies par le bureau d'études IAO Senn :

- La gestion à la parcelle par la création d'une tranchée d'infiltration puis le trop plein est évacué par écoulement de surface vers les espaces publics (noue ou voirie)
- Ecoulement des eaux de pluie en surface vers des noues d'infiltration sur le domaine public et la création de massifs d'infiltration puis le trop plein vers la voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **PREND ACTE** du plan de gestion « aérien » des eaux pluviales.

#### **2024-10-05 : SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION**

Le Maire fait part que le règlement d'utilisation de la salle polyvalente fixant les conditions d'occupation, établi depuis la mise en service de la salle en septembre 2016, doit être actualisé, précisé afin de permettre un bon fonctionnement et un maintien de l'ordre public.

Vu l'avis de la commission des bâtiments communaux ;

Sur proposition de son président, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le règlement d'utilisation actualisé de la salle polyvalente (annexé à la présente délibération)

#### **2024-10-06 : SALLE POLYVALENTE – AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION**

Dans le cadre de la mise à disposition de la salle polyvalente près des particuliers, des associations, les tarifs de location appliqués depuis 2022 doivent être réactualisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** les tarifs de la salle polyvalente applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025

<b>Formules de location</b>	<b>Vergéal</b>	<b>Extérieur</b>
Vin d'honneur, rencontre après sépulture	70 €	80 €
Forfait (vendredi 17 h à 2 h ou journée semaine)	210 €	305 €
Forfait weekend (samedi 9 h au dimanche 18 h)	400 €	600 €
Forfait mise à disposition la veille	70 €	70 €
Assemblée, Réunion 1/2 journée	70 €	90 €
Saint Sylvestre	510 €	625 €
Caution nettoyage	170 €	170 €
Caution nettoyage St Sylvestre	350 €	350 €
Caution location	1 700 €	1 700 €
Caution location St Sylvestre	3 400 €	3 400 €
Mise à disposition collectivité	Gratuit	Gratuit
Mise à disposition associations de la commune (2 dates par association ou par section)	Gratuit	-

## **2024-10-07 : FGDON – RENOUELEMENT CONVENTION**

Dans le but d'améliorer et de pérenniser l'offre des services distribués par la FGDON35 (lutte contre le frelon asiatique, les rongeurs, les étourneaux...) et accessibles aux communes signataires de la convention multiservices moyennant une contribution annuelle et forfaitaire, il est proposé de renouveler la convention pour la période 2025/2028. Selon le barème départemental, la participation financière annuelle s'élève à 140 € (forfaitaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **RENOUEVELLE** la convention avec le FGDON35 pour 4 ans (2025-2028)
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE COMPETENCE**

Date	Entreprise	Objet
26.09.2024	Sylvestre Energies	Fourniture et pose d'une horloge hebdomadaire digitale Montant : 174.33 € HT, soit 209.20 € TTC

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Atelier technique : Le Maire fait part que la demande de subvention DETR d'un montant de 120 000 € pour la construction d'un atelier technique a été attribuée par les services de l'État (suite à l'abandon d'un projet sur une autre collectivité). Le Maire fait état également des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation pour le marché public des travaux qui devrait être lancé d'ici la fin d'année 2024. Critère prix 50 points ; Critères techniques : 40 points et critère délai : 10 points.
- Four à pain : sur le site du 6 bis rue de la mairie récemment nettoyé et dégagé de tous gravats, il reste le four à pain. Une famille en résidence sur la commune a émis le souhait de récupérer ce four recensé au PLU pour le reconstruire sur leur propriété. Son emplacement étant gênant pour l'aménagement du pourtour de l'atelier technique, les élus acceptent sa reconstruction sur une propriété privée. A charge pour la famille l'ensemble des frais de déconstruction et reconstruction.
- Contentieux Commune Vergéal/Louâpre et autres : Le Maire donne le rendu du Tribunal de Proximité de Fougères en date du 18.10.2024 qui homologue le bornage tel que réalisé par l'expert judiciaire. Les dépens sont partagés entre la commune et M. Louâpre (frais honoraires de bornage du géomètre Progeas entre deux propriétés). L'interrogation : la commune accepte-t-elle de faire poser les bornes et de publier le jugement aux hypothèques ?
- L'adjointe fait part du projet d'acquisition de nouvelles guirlandes de Noël. Des devis ont été demandés à deux fournisseurs.
- CTG : la CAF relance le groupe d'élus afin de faire le point global sur le CTG porté par le Kreis 23 (centre social La Guerche), les actions mises en œuvre, les priorités 2025. L'adjointe précise qu'à ce jour le poste de coordination n'est pas pourvu, qu'il va être difficile de mettre en place ce CTG au 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme initialement prévu.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,